

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MAI 2012

L'an **DEUX MILLE DOUZE** et le **QUATORZE MAI**, le Conseil Municipal de la Commune d'AGDE s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents : MM. et Mmes FREY, KELLER, VIBAREL, NADAL, TOBENA, LAMBIES, DRUILLE, HOULES, THERON, MILLAT, ANTOINE, SALGAS, MAERTEN, CHAILLOU, BECHAUX, RUIZ, GLOMOT, MATTIA, OULIEU, COUQUET, GARRIGUES, TROISI, JENE, DUBOIS, GRIMAL

Mandants :

M. MANGIN
Mme MOUYSET
Mme KERVELLA
M. NUMERIN
Mme LABATUT
Mme DENESTEBE
Mme PASCUAL
M. TERRIBILE

Mandataires :

M. FREY
M. D'ETTORE
Mme MAERTEN
M. TOBENA
Mme LAMBIES
M. TROISI
Mme DUBOIS
Mme GARRIGUES

Absents :

Mme SABATHIER

- Appel des membres du Conseil Municipal ;
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2012 à la MAJORITE DES VOTANTS : 29 POUR – 1 CONTRE : M. GRIMAL – 4 ABSTENTIONS : M. COUQUET, Mme GARRIGUES + PROC M. TERRIBILE, M. JENE.
- **M. FREY** a été désigné secrétaire de séance à l'**UNANIMITE** ;

A NOTER:

- Arrivée de Mme SABATHIER à 19 h 10 avant le vote de la question N°9
- Arrivée de M. MANGIN à 19 h 55 avant le vote de la question N°18

Lors du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire a quitté la salle, M. FREY a été désigné Président de séance.

1. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget principal Ville

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le Compte de Gestion du Comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du Budget principal de la VILLE dont la balance générale se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	29 832 459,68	3 655 411,50
RECETTES INVESTISSEMENT	23 980 707,59	598 678,90
RESULTAT INVESTISSEMENT	-5 851 752,09	-3 056 732,60
DEPENSES FONCTIONNEMENT	58 427 699,99	
RECETTES FONCTIONNEMENT	67 528 542,35	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+9 100 842,36	
RESULTAT DE CLOTURE	+3 249 090,27	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	+192 357,67	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 23 POUR – 9 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

➤ **1** – Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY

➤ **2** – Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du Budget principal de la VILLE, de la façon suivante :

A – Section d'Investissement :

I – DEPENSES :

Compte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat d'investissement reporté	4 278 255,88	4 278 255,88	
Op. n°11	Bâtiment (amélioration) APB01	960 402,00	786 777,27	
Op. n°12	Développement durable APDD02	556 619,00	261 332,39	
Op. n°13	Environnement APEV03	292 472,00	264 279,05	
Op. n°15	Réseau pluvial APRP05	171 601,00	170 516,37	
Op. n°16	Urbanisme APU06	410 127,00	180 980,96	
Op. n°17	Programme voirie APV07	1 203 014,00	1 195 192,90	
Op. n°20	Espace sportif Champs blancs APBJ20	166 620,00	166 618,37	
Op. n°21	Plan d'action cœur de ville APT21	295 237,00	206 896,43	
Op. n°22	Moulin des Evêques APBC22	801 553,00	496 813,98	
Op. n°23	Ceinture verte APV23	432 784,00	240 676,08	
Op. n°24	Extension cimetière APV24	216 472,00	36 686,10	
Op. n°25	Office du tourisme cœur de ville APT25	1 755 602,00	998 261,12	
Op. n°26	Route de Rochelongue APV26	561 580,00	222 376,17	
Op. n°27	Espaces publics Centre port APV27	2 122 350,00	1 212 937,55	
Op. n°28	Pontons du Grau d'Agde APEV28	5 140,00	5 046,59	
Op. n°29	Maison des Scs Publics au Grau APB29	121 000,00	21 989,66	
Op. n°49	Centre aquatique APB49	382 353,00	382 353,00	
Op. n°50	Parkings du Cap d'Agde PV50	80 350,00	79 898,02	
16	Emprunts et dettes assimilés	14 045 159,00	11 038 285,35	
20	Immobilisations incorporelles	942 791,30	406 470,41	339 067,32

Compte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
204	Subventions d'équipement versées	485 779,26	374 110,18	106 669,08
21	Immobilisations corporelles	3 407 869,72	1 518 160,52	1 513 540,64
23	Immobilisations en cours	4 275 648,92	1 690 822,18	1 696 134,46
27	Autres immobilisations financières	2 320 550,00	2 320 400,00	
040	Op. d'ordre de transfert entre section	651 100,00	542 635,68	
041	Opérations patrimoniales	777 971,00	733 687,47	
	TOTAL	41 720 401,08	29 832 459,68	3 655 411,50

2 – RECETTES :

Compte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
021	Virement	5 602 826,00	0,00	
024	Produit des cessions d'immos	4 265 500,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers & r&serve	8 033 082,43	8 303 481,00	
13	Subventions d'investissement	1 740 978,98	1 135 376,99	598 678,90
16	Emprunts & dettes assimilées	17 240 485,67	9 439 043,28	
27	Autres immobilisations financières	2 309 557,00	2 309 555,64	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 750 000,00	2 059 563,21	
041	Opérations patrimoniales	777 971,00	733 687,47	
	TOTAL	41 720 401,08	23 980 707,59	598 678,90

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES

Compte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	13 405 557,00	12 603 779,10
012	Charges de personnel	29 697 647,00	29 238 283,20
014	Atténuations de produits	1 547 424,00	1 407 423,22
022	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00
023	Virement à section investissement	5 602 826,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 396 448,00	11 121 249,53
66	Charges financières	2 576 993,00	1 977 151,33
67	Charges exceptionnelles	26 772,00	20 250,40
042	Op. d'ordre de transfert entre section	1 750 000,00	2 059 563,21
	TOTAL	66 153 667,00	58 427 699,99

2 – RECETTES

Compte	INTITULE	PREVU	REALISE
013	Atténuation de charges	130 484,00	195 490,97
70	Produits des services	3 495 566,00	3 039 191,24
73	Impôts & taxes	43 836 561,00	45 078 350,39
74	Dotations & participations	13 822 954,00	13 943 013,78
75	Autres produits de gestion courante	1 851 961,00	1 838 583,15
76	Produits financiers	30 000,00	22 510,44
77	Produits exceptionnels	2 217 141,00	2 750 866,70
78	Reprise sur provisions	117 900,00	117 900,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	651 100,00	542 635,68
	TOTAL	66 153 667,00	67 528 542,35

➤ 3 – Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Madame Le Trésorier de la Commune et arrête le Compte de Gestion 2011.

2. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe Eau

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « EAU » dont la balance se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	956 049,89	869 258,16
RECETTES INVESTISSEMENT	1 143 127,29	37 581,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	+187 077,40	-831 677,16
DEPENSES FONCTIONNEMENT	966 891,62	
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 832 501,16	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+865 609,54	
RESULTAT DE CLOTURE	+1 052 686,94	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	+221 009,78	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 7 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 2 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE**

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « EAU », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat d'inv. reporté	180 434,28	180 434,28	
040	Op. transfert entre section	4 565,00	4 562,82	
041	Opérations patrimoniales	295 703,00	96 403,86	
16	Emprunts & dettes assimilées	48 500,00	48 111,27	
21	Immobilisations corporelles	6 011,81	733,68	
23	Immobilisations en cours	1 844 735,30	622 304,80	869 258,16
27	Autres Immos financières	3 500,00	3 499,18	
	TOTAL	2 383 449,39	956 049,89	869 258,16

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
021	Virement de la section de Fct	796 265,00		
040	Op. transfert entre section	167 000,00	166 410,36	
041	Opérations patrimoniales	295 703,00	96 403,86	
10	Apport, Dotations, Réserves	787 408,39	787 408,39	
13	Subventions d'investissement	120 099,00	0,00	37 581,00
27	Immobilisations financières	216 974,00	92 904,68	
	TOTAL	2 383 449,39	1 143 127,29	37 581,00

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	99 000,00	83 179,64
012	Charges de personnel	155 500,00	155 222,38
023	Virement à la section Inv.	796 265,00	0,00
042	Op. transfert entre section	167 000,00	166 410,36
65	Autres charges de gestion	535 800,00	521 583,31
66	Charges financières	41 000,00	40 495,93
	TOTAL	1 794 565,00	966 891,62

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
042	Op. transfert entre section	4 565,00	4 562,82
70	Produits des services	1 090 000,00	988 235,53
75	Autre produit gest°courante	250 000,00	389 702,81
77	Produits exceptionnels	450 000,00	450 000,00
	TOTAL	1 794 565,00	1 832 501,16

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et arrête le **Compte de Gestion 2011**.

3. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe Assainissement

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » dont la balance se résume ainsi est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 549 121,00	70 225,89
RECETTES INVESTISSEMENT	2 288 711,10	22 022,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	-260 409,90	-48 203,89
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 731 494,44	
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 950 982,45	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+219 488,01	
RESULTAT DE CLOTURE	-40 921,89	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	-89 125,78	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 7 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 2 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE**

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « ASSAINISSEMENT », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat d'inv. reporté	82 576,60	82 576,30	
040	Op. transfert entre section	172 500,00	172 430,94	
041	Opérations patrimoniales	254 527,00	214 232,04	
16	Emprunts & dettes assimilées	761 000,00	760 885,52	
20	Immobilisations incorporelles	53 530,67	22 321,17	14 295,71
21	Immobilisations corporelles	7 500,00	7 390,61	
23	Immobilisations en cours	1 403 689,34	1 289 284,12	55 930,18
	TOTAL	2 735 323,61	2 549 121,00	70 225,89

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
021	Virement de la section de Fct	333 121,00	0,00	
040	Op. transfert entre section	757 000,00	756 748,00	
041	Opérations patrimoniales	254 527,00	214 232,04	
10	Apport, Dotations, Réserves	186 101,58	186 101,58	
13	Subventions d'investissement	34 372,00	17 397,44	22 022,00
16	Emprunts & dettes assimilées	915 675,03	900 000,00	
27	Immobilisations financières	254 527,00	214 232,04	
	TOTAL	2 735 323,61	2 288 711,10	22 022,00

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	183 477,00	182 776,57
012	Charges de personnel	165 000,00	137 057,30
023	Virement à la section Inv.	333 121,00	0,00
042	Op. transfert entre section	757 000,00	756 748,00
65	Autres charges de gestion	28 837,00	28 392,97
66	Charges financières	613 422,00	611 493,60
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	15 026,00
	TOTAL	2 100 857,00	1 731 494,44

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
042	Op. transfert entre section	172 500,00	172 430,94
70	Produits des services	1 204 357,00	1 131 159,04
74	Dotations & Participations	724 000,00	640 121,58
77	Produits exceptionnels		7 270,89
	TOTAL	2 100 857,00	1 950 982,45

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et arrête le **Compte de Gestion 2011**.

4. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe PAE des Cayrets

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « PAE des CAYRETS » dont la balance se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	639 690,64	75 927,15
RECETTES INVESTISSEMENT	570 352,22	0,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	-69 338,42	-75 927,15
DEPENSES FONCTIONNEMENT	51 708,53	
RECETTES FONCTIONNEMENT	51 708,53	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	0,00	
RESULTAT DE CLOTURE	-69 338,42	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	-145 265,57	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 7 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 2 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « PAE des CAYRETS », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
16	Emprunts & dettes assimilées	229 700,00	199 088,31	
23	Immobilisations en cours	516 536,92	440 602,33	75 927,15
	TOTAL	746 236,92	639 690,64	75 927,15

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat d'inv. reporté	46 536,92	46 536,92	
10	Apport, Dotations, Réserves	94 191,00	89 428,56	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	134 386,74	0,00
16	Emprunts & dettes assimilées	305 509,00	300 000,00	0,00
	TOTAL	746 236,92	570 352,22	0,00

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
66	Charges financières	57 700,00	51 708,53
	TOTAL	57 700,00	51 708,53

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
74	Dotations & Participations	57 700,00	51 708,53
	TOTAL	57 700,00	51 708,53

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et arrête le **Compte de Gestion 2011**.

5. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe Golf

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « GOLF » dont la balance se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	409 368,70	499,90
RECETTES INVESTISSEMENT	231 219,74	0,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	-178 148,96	-499,90
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 389 435,09	
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 645 741,68	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+256 306,59	
RESULTAT DE CLOTURE	+78 157,63	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	+77 657,73	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 4 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE – 5 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « GOLF », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
041	Opérations patrimoniales	6 600,00	6 600,00	
16	Emprunts & dettes assimilées	98 600,00	97 925,40	
21	Immobilisations corporelles	400 948,60	222 611,66	499,90
23	Immobilisations en cours	251 155,50	82 231,64	
	TOTAL	757 304,10	409 368,70	499,90

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat Investissemnt reporté	30 903,32	30 903,32	
021	Virement de la section de Fct	203 495,00	0,00	
040	Op. transfert entre section	86 017,00	79 515,64	

041	Opérations patrimoniales	6 600,00	6 600,00	
10	Apport, Dotations, Réserves	114 200,78	114 200,78	
16	Emprunts & dettes assimilées	316 088,00	0,00	
	TOTAL	757 304,10	231 219,74	0,00

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	594 890,00	548 609,14
012	Charges de personnel	551 850,00	519 249,86
023	Virement à la section Inv.	203 495,00	0,00
042	Op. transfert entre section	86 017,00	79 515,64
65	Autres charges de gestion	220 528,55	220 343,48
66	Charges financières	25 348,00	21 340,88
67	Charges exceptionnelles	391,00	376,09
	TOTAL	1 682 519,55	1 389 435,09

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
022	Résultat de Fonct. reporté	217 344,55	217 344,55
013	Atténuations de charges	55 000,00	29 477,52
70	Produits des services	1 410 175,00	1 396 074,63
74	Dotations & Participations	0,00	819,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 025,98
	TOTAL	1 682 519,55	1 645 741,68

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et arrête le **Compte de Gestion 2011**.

6. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe Centre Aquatique de l'Archipel

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL » dont la balance se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	20 735,82	3 898,20
RECETTES INVESTISSEMENT	0,00	0,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	-20 735,82	-3 898,20
DEPENSES FONCTIONNEMENT	600 803,52	
RECETTES FONCTIONNEMENT	192 137,81	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-408 665,71	
RESULTAT DE CLOTURE	-429 401,53	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	-433 299,73	

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 8 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 1 ABSTENTION : SERGE JENE

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	20 735,82	3 898,20
	TOTAL	25 000,00	20 735,82	3 898,20

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
021	Virement de la sect. fonctionnement	25 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	25 000,00	0,00	0,00

B - Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	509 550,00	192 034,24
012	Charges de personnel	507 600,00	385 769,28
68	Dotations aux provisions	23 000,00	23 000,00
023	Virement à la sect. investissement	25 000,00	0,00
	TOTAL	1 065 150,00	600 803,52

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
013	Atténuations de charges	0,00	2 522,00
70	Produits des services	506 000,00	157 122,75
74	Dotations & Participations	559 150,00	32 493,06
	TOTAL	1 065 150,00	192 137,81

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et **arrête le Compte de Gestion 2011.**

7. Compte administratif et compte de gestion 2011 – Budget annexe ZAC Richelieu Rochelongue

En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Il arrête également le compte de gestion du comptable public.

Le Compte Administratif 2011 du budget annexe « ZAC RICHELIEU - ROCHELONGUE » dont la balance se résume ainsi, est présenté :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 756 621 ,85	0,00
RECETTES INVESTISSEMENT	996 164,04	0,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 760 457,81	0,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 003 435,26	
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 087 083,06	

RESULTAT FONCTIONNEMENT	+ 83 647,80
RESULTAT DE CLOTURE	- 676 810,01
RESULTAT NET DE CLOTURE (après reports)	- 676 810,01

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, les réalisations annuelles sont présentées Chapitre par Chapitre.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 23 POUR – 8 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 1 ABSTENTION : SERGE JENE**

- 1) Procède à l'élection de son Président de séance qui est M. FREY
- 2) Procède au vote du Compte Administratif 2011 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget annexe « ZAC RICHELIEU - ROCHELONGUE », de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
001	Résultat d'inv. reporté	1 657 283,32	1 657 283,32	0,00
040	Op. ordre transfert entre sect°	84 000,00	62 796,65	0,00
16	Emprunts & dettes assimilées	49 000,00	36 541,88	0,00
	TOTAL	1 790 283,32	1 756 621,85	0,00

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
10	Apport, Dotations, Réserves	1 628 626,09	913 506,81	0,00
021	Virement de la sect° Fonct.	79 000,00	0,00	0,00
040	Op. ordre transfert entre sect°	82 657,23	82 657,23	0,00
	TOTAL	1 790 283,32	996 164,04	0,00

B – Section de Fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
023	Virement à la sect° Invest.	79 000,00	0,00
042	Op. ordre transfert entre sect°	1 628 626,09	913 506,81
043	Op.ordre sur sect° Fonct.	30 000,00	27 131,80
011	Charges à caractère général	54 000,00	35 664,85
66	Charges financières	30 000,00	27 131,80
	TOTAL	1 821 626,09	1 003 435,26

I – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
042	Op. ordre transfert entre sect°	1 628 626,09	913 506,81
043	Op.ordre sur sect° Fonct.	79 000,00	83 647,80
70	Produits des sces, ventes	84 000,00	62 796,65
75	Autres produits de gestion	30 000,00	27 131,80
	TOTAL	1 821 626,09	1 087 083,06

- 3) Constate que ces écritures sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel que présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de la commune, et arrête le Compte de Gestion 2011.

8. Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement et des restes à réaliser de l'exercice 2011

En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

1) BUDGET PRINCIPAL :

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget principal de la ville, comme suit :

1	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Excédent de fonctionnement	9 100 842,36
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	- 5 851 752,09
3	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	 3 655 411,50 598 678,90 - 3 056 732,60
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement Affectation complémentaire en réserves	 8 908 484,69 192 357,67

2) Budget annexe du GOLF :

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget du GOLF, comme suit :

1	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Excédent de fonctionnement	256 306,59
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	-178 148,96
3	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	 499,90 0,0 -499,90
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement Affectation complémentaire en réserves	 178 648,86 77 657,73

3) Budget annexe de l'EAU :

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget de l'EAU, comme suit :

1	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Excédent de fonctionnement	865 609,54
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Excédent d'investissement	187 077,40
3	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	 869 258,16 37 581,00 -831 677,16
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement Affectation complémentaire en réserves	 831 677,16 221 009,78

4) Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT :

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget de l'ASSAINISSEMENT, comme suit :

	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Excédent de fonctionnement	219 488,01
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	-260 409,90
3	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	70 225,89 22 022,00 - 48 203,89
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement Affectation complémentaire en réserves	219 488,01

5) Budget annexe PAE DES CAYRETS :

Il est proposé la reprise du résultat d'investissement et des restes à réaliser de l'exercice 2011 du budget PAE DES CAYRETS, comme suit :

1	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	-69 338,42
2	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	75 927,15 - 75 927,15
	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement	

6) Budget annexe ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE :

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget ZAC Richelieu-Rochelongue, comme suit :

1	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Excédent de fonctionnement	83 647,80
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	- 760 457,81
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Exécution du virement à la section d'investissement	83 647,80

7) Budget annexe CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL :

Il est proposé la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 du budget du CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL, comme suit :

1	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2011 Déficit de fonctionnement	-408 665,71
2	RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2011 Besoin de financement	-20 735,82
3	RESTES A REALISER Dépenses Recettes Solde des restes à réaliser	3 898,20 -3 898,20
4	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Déficit de fonctionnement reporté	-408 665,71

Le conseil a été invité à approuver l'affectation des résultats tels que présentés.

Le conseil, après en avoir délibéré A LA MAJORITE : 25 POUR – 9 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL

1) Budget principal :

➤ Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la ville 2011, qui s'élève à 9 100 842,36 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2011, pour 8 908 484,69 €, et au financement des dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice 2012 pour 192 357,67 €.

2) Budget annexe du GOLF :

➤ Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Budget 2011 du GOLF, qui s'élève à 256 306,59 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2011 pour 178 648,86 € et à la diminution du recours à l'emprunt pour 77 657,73 €.

3) Budget annexe de l'EAU :

➤ Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Budget 2011 de l'EAU, qui s'élève à 865 609,54 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2011 pour 831 677,16 €, au financement des dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice 2012 pour 128 741,78 et à la diminution du recours à l'emprunt pour 92 268 €.

4) Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT :

➤ Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Budget 2011 de l'ASSAINISSEMENT, qui s'élève à 219 488,01 €, à la couverture d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2011.

5) Budget annexe de la ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE :

➤ Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Budget 2011 de la ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE, qui s'élève à 83 647,80 € à la couverture d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2011.

6) Budget annexe du CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL :

➤ Affecte le résultat déficitaire de la section de fonctionnement du Budget 2011 du CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL, qui s'élève à 408 665,71 € en déficit de fonctionnement reporté.

7) Budget Principal et Budgets annexes :

➤ Décide de prendre en compte les résultats d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2011, comme définis ci dessus.

9. Budget supplémentaire 2012 - Budget principal Ville

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget principal de la Ville est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Propositions
011 Charges à caractère général	5 388,00
014 Atténuation de produits	254 782,52
65 Autres charges gestion courante	43 112,00
023 Virement à la section d'Inv.	155 347,43
	458 629,95
TOTAL	

RECETTES	Propositions
73 Impôts et taxes	13 967,00
74 Dotations et participations	374 810,00
77 Produits exceptionnels	69 852,95
TOTAL	458 629,95

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
Opération n°11- Bâtiment (amélioration) APB01	75 955,00
Opération n°12- Développement durable APDD02	228 586,00
Opération n°13- Environnement APEV03	12 192,00
Opération n°16- Urbanisme APU06	-59 720,00
Opération n°21- Plan d'actions cœur de ville APT21	43 340,00
Opération n°22- Moulin des Evêques APBC22	106 269,00
Opération n°23- Ceinture verte APV23	-7 892,00
Opération n°24- Extension cimetière APV24	312 785,00
Opération n°25- Ilot Molière APT25	237 640,00
Opération n°26- Route de Rochelongue APV26	-29 800,00
Opération n°27- Espaces Publics Centre Port APV27	54 904,00
Opération n°29- Maison des Services Publics Grau APB29	-179 500,00
001 Résultat d'investissement	5 851 752,09
20 Immobilisations corporelles	322 323,32
204 Subvention équipement versées	56 294,08
21 Immobilisations corporelles	1 416 646,74
23 Immobilisations en cours	1 747 987,46
041 Opérations patrimoniales	126 763,00
TOTAL	10 286 525,69

RECETTES	Propositions
021 Virement de la section de Fct.	155 347,43
024 Produit des cessions d'immobilisations	3 137,00
10 Dotation Fonds divers Réserves	9 100 842,36
13 Subventions d'investissement	807 272,90
20 Immobilisation incorporelle	93 163,00
041 Opérations patrimoniales	126 763,00
TOTAL	10 286 525,69

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget principal de la ville présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 26 POUR – 9 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget principal de la ville présenté par nature et chapitre

10. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe Eau

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe EAU est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
23 Immobilisations en cours	1 134 198,94
041 Opérations patrimoniales	136 199,00
TOTAL	1 270 397,94

RECETTES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	187 077,40
10 Dotations, Fonds divers et réserves	865 609,54
13 Subventions d'investissement	37 581,00
16 Emprunts et dettes	-92 268,00
27 Autres immobilisations financières	136 199,00
041 Opérations patrimoniales	136 199,00
TOTAL	1 270 397,94

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe EAU présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 8 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 1 ABSTENTION : HENRI COUQUET**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe EAU présenté par nature et chapitre

11. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe Assainissement

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe ASSAINISSEMENT est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	260 409,90
20 Immobilisations incorporelles	14 295,71
23 Immobilisations en cours	-21 687,60
041 Opérations patrimoniales	11 508,00
TOTAL	264 526,01

RECETTES	Propositions
10 Dotation, fonds divers & réserves	219 488,01
13 Subventions d'investissement	22 022,00
27 Immobilisations financières	11 508,00
041 Opérations patrimoniales	11 508,00
TOTAL	264 526,01

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe ASSAINISSEMENT présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 8 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 1 ABSTENTION : HENRI COUQUET**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe ASSAINISSEMENT présenté par nature et chapitre

12. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe PAE des Cayrets

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe « PAE DES CAYRETS » est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	69 338,42
23 Immobilisations en cours	-69 338,42
TOTAL	0,00

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe « PAE DES CAYRETS » présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 8 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL – 1 ABSTENTION : HENRI COUQUET**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe « PAE DES CAYRETS » présenté par nature et chapitre

13. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe Golf

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe du GOLF est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	178 148,96
21 Immobilisations corporelles	499,90
23 Immobilisations en cours	-540 000,00
TOTAL	-361 351,14

RECETTES	Propositions
10 Dotations et réserves	256 306,59
16 Emprunts et dettes	-617 657,73
TOTAL	-361 351,14

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe du GOLF présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 4 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE – 5 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe du GOLF présenté par nature et chapitre

14. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe ZAC Richelieu Rochelongue

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe de la ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats de l'exercice 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Propositions
67 Charges exceptionnelles	2,00
042 Opération d'ordre de transfert entre section	676 812,01
TOTAL	676 814,01

RECETTES	Propositions
70 Produits des services	676 812,01
042 Opération d'ordre de transfert entre section	2,00
TOTAL	676 814,01

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	760 457,81
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2,00
TOTAL	760 459,81

RECETTES	Propositions
10 Dotation Fonds divers Réserves	83 647,80
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	676 812,01
TOTAL	760 459,81

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 26 POUR – 9 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL présenté par nature et chapitre

15. Budget supplémentaire 2012 - Budget annexe Centre Aquatique de l'Archipel

Le Budget Supplémentaire 2012 du Budget annexe CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL est présenté, dont la balance générale est la suivante, après avoir procédé à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	Propositions
74 Dotations et Participations	433 299,73
TOTAL	433 299,73

DEPENSES	Propositions
002 Résultat de fonctionnement reporté	408 665,71
023 Virement à la section d'investissement	24 634,02
TOTAL	433 299,73

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Propositions
001 Résultat d'investissement reporté	20 735,82
20 Immobilisations incorporelles	3 898,20
TOTAL	24 634,02

RECETTES	Propositions
021 Virement de la section de fonctionnement	24 634,02
TOTAL	24 634,02

Le conseil a été invité à approuver, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe CENTRE AQUATIQUE DE L'ARCHIPEL présenté par nature et chapitre

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 26 POUR – 9 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

➤ **APPROUVE**, après l'avoir examiné, le budget supplémentaire 2012 du budget annexe ZAC RICHELIEU ROCHELONGUE présenté par nature et chapitre

16. Approbation Compte administratif 2011 de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde

En application de l'Article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les budgets annuels de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde.

Lors de sa réunion du 29 mars 2012, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a approuvé à l'Unanimité les résultats des Comptes Administratifs 2011 concernant le budget principal et le budget annexe : Accueil / Centrale de Réservation / Promotion / Développement touristique des territoires / Boutique :

1) BUDGET PRINCIPAL

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses d'Investissement	96 582,53 €	50 535,72 €
Recettes d'Investissement (dont résultat reporté N-1)	96 582,53 €	96 582,53 €
Résultat d'Investissement		+ 46 046,81 €
Dépenses de Fonctionnement	3 267 894,76 €	3 253 535,45 €
Recettes de Fonctionnement (dont résultat reporté N-1)	3 267 894,76 €	3 297 135,63 €
Résultat de Fonctionnement		+ 43 600,18 €
Résultat global de Clôture		89 646,99 €

2) BUDGET ANNEXE : Accueil / Centrale de Réservation / Promotion / Développement touristique des territoires / Boutique

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses de Fonctionnement	145 062,58 €	133 629,81 €
Recettes de Fonctionnement	145 062,58 €	133 629,81 €
Résultat de Fonctionnement		0,00 €

Il a été proposé au Conseil d'approuver les Comptes Administratifs 2011 de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 2 CONTRE : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE – 7 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

➤ **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2011 de l'Office de Tourisme tels que présentés ci-dessus.

17. Approbation Budget Primitif 2012 de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde

En application de l'Article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets et les comptes de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Lors de sa réunion du 29 mars 2012, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a approuvé à l'Unanimité le Budget Primitif 2012.

Le Budget primitif de l'exercice 2012 de l'Office de Tourisme s'établit de la façon suivante :

1/ Budget Principal

2/ Budget annexe

1/ Budget principal 2012
Office de Tourisme du Cap d'Agde

3) FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	1 591 669,58 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 582 749,84 €
65	Autres charges de gestion courante	900,00 €
67	Charges exceptionnelles	101 165,59 €
042	Opération d'Ordre de Transfert entre section : dotation aux amortissements, aux provisions	57 365,88 €
TOTAL DEPENSES		3 333 850,89 €

002	Résultat reporté	43 600,18 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	105 134,14 €
74	Subventions d'exploitation	1 789 511,26 €
75	Autres produits de gestion courante	1 377 287,94 €
77	Autres produits exceptionnels	10 923,00 €
013	Atténuations de charges	7 394,37 €
TOTAL RECETTES		3 333 850,89 €

4) INVESTISSEMENT

20	Immobilisations incorporelles	5 482,00 €
21	Immobilisations corporelles	97 930,69 €
TOTAL DEPENSES		103 412,69 €

001	Résultat d'investissement reporté	46 046,81 €
040	Opération d'Ordre de Transfert entre Section : amortissements des immobilisations	57 365,88 €
TOTAL RECETTES		103 412,69 €

2/ Budget annexe 2012

Accueil, Réservation, Développement touristique des territoires, Promotion, Boutique

FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	35 689,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 445,59 €
TOTAL DEPENSES		138 134,59 €

70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	37 319,00 €
74	Subventions d'exploitation	100 815,59 €
TOTAL RECETTES		138 134,59 €

Le conseil a été invité à approuver le Budget Primitif 2012 : Budget général et Budget annexe de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde.

Le conseil, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 26 POUR – 9 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL

➤ APPROUVE le budget primitif 2012, budget général et budget annexe, dans les conditions susvisées.

18. SODEAL Exercice 2011 - Rapport des administrateurs représentant la ville
En application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Gilles D'ETTORE, Maire

Sébastien FREY, Maire Adjoint

Gaby RUIZ, Conseiller Municipal

Eric OULIEU, Conseiller Municipal

Yves MANGIN, Maire adjoint

Gérard MILLAT, Conseiller Municipal

Muriel BECHAUX, Conseiller Municipal

André TOBENA, Maire Adjoint

Agnès LAMBIES, Maire Adjoint

Jean-Alain NUMERIN, Conseiller Municipal,

administrateurs, représentant la Ville d'Agde au Conseil d'Administration de la SODEAL depuis les réunions du Conseil Municipal du 3 Avril et du 28 Octobre 2008 qui les a désignés, doivent soumettre en tant que tels à l'Assemblée Municipale le rapport annuel des administrateurs.

1 - Situation Administrative au cours de l'exercice 2011

Composition du capital social :

La répartition du capital social, d'un montant de 228 750 € soit 15,25 € l'action est arrêtée comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions
Commune d'Agde	12.000
Caisse des Dépôts et Consignations	1.500
Caisse d'Épargne du Languedoc - Roussillon	500
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel	280
C.C.I. de Béziers St Pons	150
Caisse du Crédit Mutuel de Béziers	150
SAS financière de participation banque populaire du sud	120
Compagnie Lyonnaise de Développement Économique (Groupe Crédit-Lyonnais)	100
Banque Dupuy de Parseval	100
FRANPART	100
Total	15.000

Composition du conseil d'administration :

Au 31 décembre 2011, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Collectivité territoriale :

La ville d'Agde, représentée par :

Sébastien FREY

Gaby RUIZ

Eric OULIEU

Gilles D'ETTORE

Agnès LAMBIES

André TOBENA

Yves MANGIN

Gérard MILLAT

Muriel BECHAUX

Jean-Alain NUMERIN

Secteur Privé :

La Caisse des Dépôts et Consignations
La banque Dupuy de Parseval,

Représentée par :
Représentée par :

Patrice ALLERME
Rodolphe MAHE DE BOISLANDELLE

Commissaires aux comptes :

Thierry VILLANTI

Le personnel de la société :

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la société se composait de 86 salariés permanents dont :

- 8 cadres
- 21 agents de maîtrise
- 57 employés et ouvriers

Séance du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 05 janvier 2012

Assemblée générale :

L'assemblée générale mixte se tiendra le 29 juin 2012

Prise de participations significatives dans des sociétés : NEANT

2 – Résultats de l'exercice 2011

L'exercice 2011 fait apparaître un chiffre d'affaires de la société toutes activités confondues à 11 080 211.82€ en progression de 5.73 % par rapport à l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 11 408 711.38 € en progression de 2.92 % par rapport à l'exercice 2010.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 11 539 100 € en progression de 5.43 %.

Le résultat de l'exercice est de + 95 095 euros.

Les capitaux propres de la société s'établissent à 2 073 470€ contre 1 991 373€ pour l'exercice antérieur.

Les mandataires demandent au conseil municipal d'approuver le rapport écrit qui leur a été présenté.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 26 POUR – 5 CONTRE : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBILE, PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE – 4 ABSTENTIONS : SERGE JENE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- **Approuve** le rapport écrit des représentants au conseil d'administration de la SODEAL pour l'exercice 2011, conformément à l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

19. SODEAL CRACL Exercice 2011

Les rapports d'activité et les bilans financiers de l'exercice 2011 concernant les sites affermés de la ville d'Agde à la SODEAL sont présentés à l'assemblée.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES EQUIPEMENTS AFFERMES :

Ports, centre nautique, campings de la Clape et de La Tamarissière et Berges de l'Hérault.

a) Bilan d'activités

Le chiffre d'affaires de la société, toutes activités confondues s'élève, pour l'exercice 2011, à **11 080 212€** soit une progression de 5.73 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à **11 408 711.38** euros pour l'exercice, contre 11 084 849.30€ pour 2010, soit une augmentation de 2.92%.

Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 3 499 782,72€ au 31/12/2011 contre 3 059 089.89€ pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 697 833.85€ au 31/12/2011 contre 1 144 764.23€ en 2010, soit une baisse de 39.02% représentant une économie de taxe foncière suite à un contentieux fiscal engagé par la collectivité.
- Les salaires et traitements sont à 3 094 292.50€ au 31/12/2011 contre 3 206 957.67€ pour l'exercice précédent ; les charges sociales correspondantes s'élèvent à 1 435 836.37€ au 31/12/2011 et à 1 258 283.75€ pour l'exercice 2010.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 1 285 636.73€ contre 1 106 752.63€ pour 2010. Cette hausse de 16,16% s'explique notamment par une provision de 271 960€ correspondant à des travaux non effectués par rapport à la DSP et par l'augmentation des provisions de créances douteuses suite à des redressements judiciaires et des plaisanciers indécidés.

Les produits d'exploitation, en hausse de 5.43 %, s'élèvent à **11 539 100€** en 2011 contre 10 944 149€ en 2010.

- les frais de siège sont en augmentation de 7.14% par rapport à 2010. Compte tenu des travaux de réfection du siège réalisés, de l'augmentation des charges et des taxes, le siège affiche un montant de charges de 1 080 911€ contre 1 008 852 en 2010.

- la Sécurité enregistre un déficit net de -478 739€. Le chiffre d'affaires est en hausse de 22 320€.

Les produits d'exploitation sont en baisse en raison de la diminution des subventions liées aux contrats saisonniers. Les postes de charges sont maîtrisés avec une baisse de 16.32%, soit -148 041€.

Le résultat se solde par un bénéfice de 95 095,18€ au 31/12/2011 contre un bénéfice de 1 947€ au titre de l'exercice précédent.

b) Les principaux résultats des sites affermés pour l'année 2011

- **L'activité portuaire (hors Centre Nautique)** enregistre un bénéfice de 661 780 €.

Le chiffre d'affaires est en hausse de + 3.15 % par rapport à 2010.

Les produits d'exploitation sont en hausse de 5.08%, soit +348 388€.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 5.52% soit +341 324€ liée notamment à la hausse des carburants, de l'électricité à l'augmentation de la répartition des frais de siège en rapport avec le résultat bénéficiaire et à la provision pour créances douteuses.

- **le Centre nautique** enregistre un déficit de -151 735€, malgré une hausse du chiffre d'affaires de + 6.11 % par rapport à 2010.

- **le Camping de la Clape** enregistre un bénéfice de 6 885€. Le chiffre d'affaires est en hausse de + 8.40 % grâce à une très bonne saison 2011, à une optimisation du remplissage journalier du camping et au rajout de 8 chalets Gitotel. Les produits

d'exploitation sont en hausse de 5% malgré une forte baisse des aides pour les contrats aidés. Les charges d'exploitation augmentent de 4.67 % du fait notamment de la hausse de l'électricité et des travaux engagés sur les réseaux secs.

- le **Camping de la Tamarissière** enregistre un bénéfice de 7 166 €. Le chiffre d'affaires progresse de + 9.12 % : électrification de 28 emplacements nus et rajout de « toiles et bois ». Les produits d'exploitation sont en hausse de 4.98%. Les charges d'exploitation augmentent de 4.55% en raison de la hausse de l'électricité et du changement de l'ensemble des matelas usés pour les locatifs.

- les **berges de l'Hérault** enregistrent un bénéfice de 49 737€. Le chiffre d'affaires 2011 est en hausse de 15.22% par rapport au budget, soit + 8 447€.

Les redevances fixes d'affermage dues par la SODEAL à la Ville s'élèvent en 2011 à :

- Ports et Centre Nautique	321 157€
- Camping La Clape	554 735 €
- Camping La Tamarissière	328 249 €
- Berges de l'Hérault	6 180 €

TOTAL	1 210 321 €
--------------	--------------------

Les redevances variables d'affermage dues par la SODEAL à la Ville s'élèvent en 2011 à :

- Ports et Centre Nautique	55 298 €
- Camping la Clape	28 951 €
- Camping la Tamarissière	30 129 €

TOTAL	114 378 €
--------------	------------------

Le conseil a **PRIS ACTE** de la communication du rapport d'activité et des bilans financiers de l'exercice 2011 de la SODEAL au titre des sites affermés.

20. Subvention d'équipement La Criée aux poissons des Pays d'Agde

Avec 1 600 tonnes de produits débarqués et un chiffre d'affaire de plus de 6 millions d'euros, le port départemental du Grau d'Agde se positionne au 13ème rang national en 2011 et accueille aujourd'hui une flottille diversifiée au mode de pêche spécifique. Activité structurante de notre économie maritime locale, la filière pêche joue un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire.

La SAEML « la criée aux Poissons des Pays d'Agde » souhaite poursuivre l'aménagement de son site d'implantation afin de sécuriser les berges d'accostage, créer et augmenter l'accessibilité des espaces de stockage et renforcer de ce fait sa position de port de débarquement.

Les travaux, d'un montant prévisionnel de 532 500 € H.T., consisteront en la réalisation de plateformes de stockage au niveau des pontons des petits métiers, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Augmenter la surface de stockage,
- Donner l'accès coté terre par transpalettes,
- Donner l'accès côté fleuve par bateau et au minimum à pied,
- Limiter l'accès aux véhicules et chariots élévateurs (engins trop lourds),
- Adapter le revêtement à la circulation des transpalettes,
- Accoster des bateaux donc équipements d'accostage et d'amarrage.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département : 30%
- FEP : 40%
- CAHM : 5%
- Ville d'Agde : 5% soit 26 625 €

A ce titre, la SAEML a sollicité la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ainsi que la Ville d'Agde à hauteur de 5 % chacune du montant de l'investissement plafonné à 532 500 € H.T.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 26 625 € à la SAEML « La criée aux poissons des pays d'Agde », montant pouvant être révisé dans l'hypothèse d'un coût définitif de l'opération inférieur au budget prévisionnel.

Cette subvention sera versée dans le cadre d'une convention conclue entre la SAEML « la criée aux poissons des pays d'Agde » et la ville d'Agde fixant les obligations respectives de chacun.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'attribuer à la SAEML « La criée aux poissons des pays d'Agde », une subvention d'équipement à hauteur de 5% du montant des travaux plafonnés à 532 500 € H.T., soit 26 625 €, sous réserve que les financements publics ne dépassent pas 80 % du montant d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante sur le budget de la ville.

21. Demande de subventions pour études sur la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration d'Agde Vias
La Ville d'Agde est adhérente au syndicat intercommunal du Bas Languedoc.

L'approvisionnement en eau potable de la Ville d'Agde est réalisé par un achat « en gros » au Syndicat Bas Languedoc.

La ressource exploitée est la nappe alluviale de l'Hérault via l'usine Georges Filliol sis à Florensac.

Cette nappe est considérée en déséquilibre quantitatif.

Le golf municipal du Cap d'Agde utilise l'eau potable pour son fonctionnement.

Le projet de la Ville d'Agde est de remplacer l'eau potable pour l'arrosage du golf et de certains espaces verts et de limiter les prélèvements sur la ressource en application du projet communal de développement durable (axes 4 et 5).

L'estimation de l'étude de faisabilité, préalable à tout projet, est de 12 980,00€ HT soit 15 524.08€ TTC.

Le conseil a été invité à solliciter le plus large partenariat financier sur cette opération auprès de tous les partenaires potentiels.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **DECLARE** que le projet présente un intérêt pour la Ville en matière de développement durable ;
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible des partenaires concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

22. Demande de subventions – Réhabilitation et extension de la station d'épuration
Conformément aux conclusions du schéma directeur pour la partie assainissement et au projet communal de développement durable (axe 3), la Ville d'Agde a lancé les études pour parfaire la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration dénommée « POSIDONIA ».

Cette opération a été intégrée par ilot concessif à la Délégation de Service Public attribuée à la Lyonnaise des eaux au mois de juin 2011 en conseil municipal.

Les objectifs de ces travaux sont :

- mettre aux normes la capacité de traitement de 37000 équivalents habitants (EH)
- augmenter la capacité de traitement de 15 000 E H.
- améliorer le rejet de la nouvelle file dans l'optique de préserver voire améliorer la qualité du milieu marin.
- réutiliser en fonction de la réglementation les eaux traitées par la nouvelle file pour arroser le golf du Cap d'Agde et certains espaces verts.

Le procédé retenu pour la nouvelle filière de traitement est la biofiltration membranaire qui permet un rejet de qualité « eaux de baignades ».

Ce projet prévoit les points suivants :

- réutilisation des prétraitements existants qui présentent une capacité compatible avec les flux futurs en entrée de station d'épuration,
- construction d'une nouvelle file qui deviendra la filière prioritaire de traitement de la station d'épuration en basse et haute saison.
- maintien en basse saison d'un minimum d'équipements (DENSEDEG (T4) et 4 biofiltres) en service sur la file existante afin de :
 - répondre instantanément à une pointe de pollution au-delà de la capacité de traitement de la nouvelle file,
 - bénéficier de ce maintien en service pour traiter la pluie de période de retour mensuel, et ainsi, éviter des investissements superflus sur la nouvelle file,
 - d'utiliser pleinement et instantanément en cas de besoin d'exploitation (maintenance, désordres...) la modularité entre la nouvelle file (2 lignes de traitement en parallèle) et la file existante dénommée T4.

Cette modularité renforcera encore la fiabilité de la station d'épuration pour atteindre une conformité de rejet d'au moins 95%, avec la mise en service de la totalité de la file existante en haute saison en complément de la nouvelle file.

Le montant de l'opération est estimée à 10 663 590€ HT soit 12 753 653.64€ TTC.

Le conseil a été invité à solliciter le plus large partenariat financier sur cette opération auprès de tous les partenaires potentiels.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 33 POUR – 2 ABSTENTIONS : HENRI COUQUET, SERGE JENE**

- **DECLARE** que le projet présente un intérêt pour la Ville en matière de développement durable ;
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible des partenaires concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

23. Financement des projets dans les domaines de l'eau et l'assainissement – DSP eau et assainissement Accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

La Ville d'Agde travaille sur la contractualisation de l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

La signature de ce document permettra aux différents partenaires de financer une partie des projets décrits dans la mesure où les objectifs poursuivis par la Ville d'Agde correspondent aux programmes d'actions et politiques des partenaires financiers potentiels.

Plusieurs chantiers d'envergures doivent voir le jour à travers les délégations de service public, à savoir :

Sur la thématique « eau potable » :

- mise en place de la télérelève (axes 4 et 5 du projet communal de développement durable).
- remplacement des branchements en plomb
- sectorisation et écoute permanente du réseau d'adduction d'eau potable (axes 4 et 5 du projet communal de développement durable)
- réalisation d'audits patrimoniaux et réduction des consommations publiques (axes 4 et 5 du projet communal de développement durable)
- sensibilisation et mise à disposition d'équipements hydro économes à destination du grand public (axes 4 et 5 du projet communal de développement durable)

Sur la thématique « assainissement » :

- réhabilitation et extension de la station d'épuration (axe 3 de projet communal de développement durable)
- réhabilitation et renouvellement des réseaux d'eaux usées (axe 3 de projet communal de développement durable)
- monitoring des réseaux d'eaux usées
- autosurveillance du système d'assainissement
- traitement des sulfures.

Il convient de préciser que le montant de ces travaux est inclus dans les délégations de services publics et qu'à ce titre les aides potentielles des partenaires sur les différentes opérations sont versées au Maître d'Ouvrage.

Les financements obtenus sur ces opérations permettront à la commune de réaliser plus de travaux de renouvellement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil a été invité à délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **DECLARE** que le projet présente un intérêt pour la Ville en matière de développement durable ;
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible des partenaires concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

24. Attribution de subventions aux associations dans le cadre du CUCS

La Ville a programmé des crédits spécifiques, sur l'exercice 2012, à destination des associations ayant répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les subventions suivantes sont proposées :

- 1000€ au Fédération Léo Lagrange pour l'action de Prévention du surendettement
- 3000€ au Fédération Léo Lagrange pour le projet Parentalité
- 1500€ au Fédération Léo Lagrange pour l'action « Français, langue d'insertion
- 2000€ à l'Asso conseil 34 pour l'action « Prévention des risques liés à Internet »
- 1000€ au MFPF pour l'organisation d'un Atelier de prévention des risques sexuels
- 1000€ à la Compagnie des cabotins pour l'« Activité théâtrale jeunesse »
- 1000€ au Théâtre de carton pour un atelier de création de marionnettes
- 2000€ aux Foyers ruraux pour « Les portes du temps/ Canal du Midi »
- 1000€ à Dimension 34 pour le projet « Hip Hop »
- 500€ à Génération musique pour l'action « Culture gitane »
- 500€ à l'ADIL pour l'information sur le logement
- 3000€ à la MLI Centre Hérault pour l'action Cap sur l'avenir
- 2000€ à Face Hérault pour le projet « Facenergie Sport »
- 13000€ au C.L.J. pour l'accueil de loisirs

Soit un total de 33 500€ de subventions.

Il est précisé que ces subventions viennent en supplément de celles accordées par l'ACSE, le Conseil Général, la CAF et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, selon les projets.

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUE** les subventions telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 de la Ville.

25. Attribution de subventions aux associations – Exercice 2012

Dans sa séance du 02 avril 2012, le conseil municipal a procédé au vote des subventions ordinaires annuelles attribuées aux associations locales pour l'exercice 2012.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement, sur l'exercice 2012, aux associations suivantes pour lesquelles les dossiers n'étaient pas complets lors du précédent conseil municipal.

Associations	Montant
CERCLE DES PECHEURS CAPAGATHOIS	500

Il est également proposé aujourd'hui d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

Associations	Montants	Objet
ONCE UPON A TIME TENNIS - OUATT	25 000	Convention de partenariat
N.A.C.L.	3 000	Convention de partenariat
ASSOCIATION SAUVETAGE SECOURISME	1 000	Intégration à la citoyenneté par le sauvagerie sportif auprès des jeunes

Associations	Montants	Objet
CLUB GYMNIQUE AGATHOIS	1 000	Animations extérieures
S.O.R.A.C.	1 000	Action « Prenons le large » menée en faveur des jeunes pour découvrir les métiers de la mer
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D AGDE	2 000	Grand bal des pompiers le 27 juillet 2012
A.D.E.C.	6 000	Convention de partenariat
A.D.E.C.	3 000	Acquisition de 25 barnums supplémentaires
A.D.E.N.A.	22 640	Prise en charge du complément de salaire pour le poste d'animatrice nature (CAE)
COMITE D ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE	500	Organisation du concours 2012

Il a été proposé au conseil d'allouer 67 140 euros de subventions.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUE** une subvention aux associations désignées ci-dessus
- **DECIDE** que les dépenses pour un montant de 65 640 euros seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 65 du budget de la Ville.

26. Coopération décentralisée Agde/Tata – Subvention Agence des Provinces du Sud du Maroc

Considérant les accords-cadres de la coopération décentralisée « Agde et tata unies pour l'Enfance » signés par les exécutifs des communes d'Agde et de Tata, le 6 mai 2009, et plus particulièrement l'article 2 portant sur les objectifs généraux qui prévoit un engagement à l'« appui au développement local en soutenant financièrement, matériellement ou humainement les initiatives qui pourront améliorer les conditions et/ou les niveaux de vie de l'ensemble de la population. »

Dans ce cadre, la ville d'Agde souhaite soutenir la scolarisation des filles habitant le quartier d'Agadir Lehna, excentré du centre urbain et de ses établissements scolaires, par l'achat de bicyclettes. Ce parc de bicyclettes sera géré sur place par des associations qui les mettront à disposition des lycéennes.

Afin de disposer d'un appui opérationnel, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'Agence de Développement des Provinces du Sud (Maroc) qui se chargera de l'achat du matériel sur place, la ville d'Agde contribuant à cette opération par le versement d'une subvention de mille cinq cents euros

Le Conseil a été invité à délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Agence de Développement des Provinces du Sud du Royaume du Maroc pour le soutien d'une initiative améliorant les conditions de vie des habitants de Tata
- **AUTORISE** Mr le Maire à verser une subvention de mille cinq cents euros à l'Agence des Provinces du Sud du Royaume du Maroc pour l'achat de bicyclettes.

27. Budget Ville – Admission en non valeur

Madame le Trésorier Principal a transmis un état de titres irrécouvrables sur le budget Ville, dont le montant total s'élève à 8 947,42 €.

Il s'agit de titres émis entre 2002 et 2011 déclarés irrécouvrables du fait essentiellement de l'insolvabilité des débiteurs (liquidation judiciaire), de leur disparition ou du montant minime de la créance (après échec du recouvrement « amiable »).

Il est rappelé que l'admission en non valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne constitue pas une remise de dette et ne fait donc pas obstacle à l'exercice de poursuites si des éléments nouveaux modifiaient la situation des débiteurs.

Le Conseil Municipal, au regard des motifs d'irrécouvrabilité présentés par le Trésorier Principal, a été invité à se prononcer sur l'admission en non valeur de produits irrécouvrables à hauteur de 8 947,42 €.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 34 POUR – 1 ABSTENTION : HENRI COUQUET**

- **DECIDE** d'admettre en non valeur les produit irrécouvrables proposés par Madame le Trésorier Principal, et précise que la charge correspondante - soit 8 947,42 € - est prévue au budget principal de la ville 2012 article 654.

28. Acquisition des lots n°1, 5 et 6 – Parcelle OC 037 Ile des Loisirs

La SCI SAMAH est propriétaire des lots n°1, 5 et 6 de la copropriété de l'immeuble cadastré OC 0037, situé parking du Temps libre sur l'île des loisirs, en zone 2NDb et 2UC du POS. Ces lots sont constitués par deux places de parking et un local commercial d'une surface d'environ 32 m², libre de toute occupation.

Suite aux dernières acquisitions réalisées par la Commune dans cette copropriété en vue de la constitution d'une réserve foncière, la SCI SAMAH a proposé la vente de ses lots au profit de la Commune.

La Commune a donc l'opportunité d'augmenter cette réserve devant permettre la mise en œuvre de la requalification profonde de l'île des Loisirs, élément majeur de l'objectif de valorisation de la station touristique du Cap d'Agde, affiché dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Un accord a été trouvé permettant à la Commune d'acquérir les lots n°1, 5 et 6 de la copropriété de l'immeuble cadastré OC 0037 contre le paiement d'un prix de 108 000 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur les conditions de cette acquisition, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 28 POUR – 2 CONTRE : HENRI COUQUET, SERGE JENET – 5 ABSTENTIONS : PASCAL TROISI + PROC FLORENCE DENESTEBE, NATHALIE DUBOIS + PROC HELENE PASCUAL, HENRI GRIMAL**

- Décide d'acquérir les lots n°1, 5 et 6 de la copropriété de l'immeuble cadastré section OC n°0037 contre le paiement d'un prix de **108 000 €**,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

29. Acquisition du local cadastré section OE n°0064 Rue de la Gabelle - Copropriétaire résidences Port Brescou I, II et III

Dans le cadre du projet de requalification du centre port du Cap d'Agde, la Commune a pris contact avec les copropriétaires des résidences Port Brescou I, II et III.

En effet, ces derniers sont propriétaires d'un local, dernièrement utilisé comme conciergerie, qui permettrait l'aménagement des sanitaires pour les usagers de la SODEAL, autrement dit les plaisanciers disposant d'un accès aux pontons.

Ce local, à extraire de la parcelle cadastrée OE 0064, situé rue de la Gabelle en zone UA3 du POS, représente une surface au sol d'environ 108 m².

Un accord amiable a été obtenu sur un prix d'acquisition de 175 000 €.

Les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur les conditions de cette acquisition, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 31 POUR – 3 ABSECTIONS : HENRI COUQUET, ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE (Florence DENESTEBE ne prenant pas part au vote)**

- Décide d'acquérir le local cadastré section OE n°0064 contre le paiement d'un prix de **175 000 €**,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

30. Acquisition de la parcelle LS (en cours de numérotation) - Route de Rochelongue

Dans le cadre de l'opération n°4b du POS (élargissement à 22 mètres d'une section de la route de Rochelongue), la Commune a pris contact avec l'ensemble des propriétaires concernés pour leur proposer une acquisition amiable.

L'indivision ALDOSA, propriétaire de la parcelle cadastrée LS en cours de numérotation d'une surface de 265 m² (issue de la division de la parcelle cadastrée LS 0063), en nature de « Terre », située route de Rochelongue, a donné son accord pour céder cette dernière à la Commune contre :

- le maintien d'un accès véhicule à sa parcelle,
- le paiement d'un prix déterminé sur la base d'un ratio de 6 €/m², soit un total de 1 590 €,
- la prise en charge du rétablissement des clôtures et des végétaux.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle LS en cours de numérotation dans les conditions énoncées ci-dessus, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 33 POUR – 2 ABSECTIONS : ANNE-MARIE GARRIGUES + PROC ANDRIEN TERRIBLE**

- Décide d'acquérir la parcelle LS numéro en cours de numérotation dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition

31. Acquisition de la parcelle NA (en cours de numérotation) - Route de Rochelongue

Dans le cadre de l'opération n°4b du POS (élargissement à 22 mètres d'une section de la route de Rochelongue), la Commune a pris contact avec l'ensemble des propriétaires concernés pour leur proposer une acquisition amiable.

Mme CLAVERIE et Mme MERENDET, propriétaires de la parcelle cadastrée NA en cours de numérotation d'une surface de 617 m² (issue de la division de la parcelle cadastrée section NA numéro 0090), en nature de « Sol », située route de Rochelongue, ont donné leur accord pour céder cette dernière à la Commune contre :

- le paiement d'un prix déterminé sur la base d'un ratio de 6 €/m², soit un total de 3 702 €,
- La prise en charge de la démolition de la clôture et la participation dans la construction d'une nouvelle clôture à hauteur de ce qu'aurait coûté la remise d'une clôture identique à celle existante,
- La prise en compte de l'activité d'équitation dans la définition du projet, notamment le cheminement des chevaux.

Les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Il a été demandé au Conseil de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle NA en cours de numérotation dans les conditions indiquées ci-dessus, de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE DES VOTANTS : 32 POUR – 2 CONTRE : HENRI COUQUET, SERGE JENET – 1 ABSTENTION : HENRI GRIMAL**

- Décide d'acquérir la parcelle NA numéro en cours de numérotation dans les conditions indiquées ci-dessus,
- Sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

32. Cession des locaux affectés aux sites des métiers d'art au profit de la CAHM - Parcelle LD 0017-0018

La Commune d'Agde a entrepris des travaux de réhabilitation de l'ensemble de l'îlot Molière (immeuble cadastré section LD n°0017 et 0018) en vue d'y installer l'office municipal du tourisme, des services municipaux et des services relevant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) chargés de la politique « métiers d'art ».

Les locaux occupés par ces derniers, constituant la nouvelle galerie de la Perle Noire qui représente une surface d'environ 200 m² répartie sur deux niveaux. Ces locaux correspondront à un ou plusieurs des lots volumétriques issu de l'état descriptif de division volumétrique qui sera établi avant la vente.

Bien que l'immeuble en question relève du domaine public communal en raison de son affectation à un service public, le montage juridique retenu, en accord avec la CAHM, consiste en une vente sans déclassement préalable, comme le permet l'article L.3112-1 du CG3P. En effet, ce bien a vocation à intégrer le domaine public de la CAHM.

Cette vente sera précédée d'un état descriptif de division volumétrique et assortie d'un règlement organisant les droits et obligations du propriétaire de l'immeuble et de l'acquéreur du volume cédé, et notamment la participation de ce dernier à l'administration, à la gestion, aux travaux et à l'entretien de l'immeuble. A défaut de convention contraire, cette participation sera fixée au prorata de la surface au sol du volume vendu.

Le prix de vente, correspondant à la valeur vénale du lot et au coût des travaux supportés par la Ville, a été arrêté à **380 000 €**.

Les frais relatifs à l'état descriptif de division volumétrique et les frais d'acte seront à la charge de la CAHM, conformément à l'article 1593 du code civil.

Il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession du bien décrit ci-dessus au profit de la CAHM pour un montant de 380 000 €.

Le conseil, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE : 34 POUR – 1 CONTRE : SERGE JENE**

- ➤ **DECIDE** la cession du bien décrit ci-dessus au profit de la CAHM pour un montant de **380 000 €**
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession,

33. Convention avec le SDIS pour la surveillance des baignades et des activités nautiques - Année 2012

Afin d'assurer la surveillance des plages depuis les douze postes de secours répartis sur le littoral, la commune souhaite confier au Service Départemental d'Incendie et de Secours, le recrutement et la formation de ces agents sur la base d'une convention.

Cette convention définit les conditions de recrutement et de rémunération de chaque Sapeur Pompier Volontaire ainsi que les dispositions financières pour le remboursement du S.D.I.S. lors du recrutement de ces agents.

Pour la saison 2012, il est envisagé de procéder au recrutement des Sapeurs Pompiers Volontaires répartis de la manière suivante :

- 32 agents en qualité de : Equipiers Sauveteurs
- 12 agents en qualité de : Chef de Poste
- 1 agent en qualité de : Chef de Plage

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur la convention.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la convention entre le S.D.I.S. et la Ville pour la surveillance des plages ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- **DECIDE** de prélever les dépenses correspondantes sur le Budget de la Ville.

34. Avenant n°1 au contrat d'affermage assainissement

Par contrat d'affermage en date du 28 juin 2011, la Commune d'Agde a confié l'exploitation du service assainissement à la Lyonnaise des Eaux.

Sur la station d'épuration, le sécheur a été dimensionné pour faire face à la période de pointe estivale (juillet et août) pour traiter l'ensemble du gisement de boues.

Par conséquent, cet ouvrage dispose d'une grande capacité de séchage hors de cette période de pointe.

La collectivité souhaite utiliser cette capacité de traitement des boues par séchage en proposant à d'autres collectivités, la possibilité de sécher leurs boues sur la station d'épuration d'Agde moyennant une participation financière qui couvrirait les frais de fonctionnement de l'unité de séchage, à savoir :

- Coût pour le traitement des boues sur l'unité de séchage de la station d'épuration d'Agde : 55.49 €HT.

- Surtaxe communale appliquée pour le traitement des boues produites pour les collectivités n'appartenant pas à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) : 10.41 €HT.
- Surtaxe communale appliquée pour le traitement des boues produites sur le périmètre de la CAHM : 5.20 €HT.

Le coût total pour le traitement des boues sur l'unité de séchage au 1^{er} janvier 2012 est donc de :

- 65.90 €HT pour les boues produites par les Collectivités hors de la CAHM
- 60.69 €HT pour les boues produites sur le périmètre de la CAHM.

De plus, conformément au projet communal de développement durable, la commune souhaite confirmer et affirmer son engagement sur la thématique de l'eau.

A ce titre, grâce au présent avenant, la Commune adhère au Contrat pour la Santé de l'Eau mis en place par la Lyonnaise des Eaux.

Les trois piliers du Contrat pour la Santé de l'Eau sont :

- une meilleure gouvernance pour mieux protéger l'eau,
- une meilleure efficacité pour la santé de l'eau à travers l'innovation,
- la promotion d'une économie vertueuse et concertée de l'eau.

Le conseil a été invité à adopter l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour la partie assainissement et à autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 34 POUR – 1 ABSTENTION : HENRI COUQUET**

- **ADOpte** l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour la partie assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

35. Protection du littoral du Grau d'Agde – Avis de la commune

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a déposé auprès des Services de l'Etat, un dossier relatif aux travaux de protection de la plage du Grau d'Agde par la mise en œuvre de deux ouvrages de protection : un brise-lames et un tenon.

En application de l'article R2124-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la commune doit émettre un avis sur la mise en œuvre de ce projet.

Aussi, il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux de protection de la plage du Grau d'Agde.

Le conseil, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **DECLARE** que le projet présente un intérêt pour la ville en matière de protection environnementale ;
- **EMET** en conséquence un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation sollicitée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Maire
Gilles D'ETTORE



Le Secrétaire de séance
Sébastien FREY
1^{er} Adjoint au Maire

